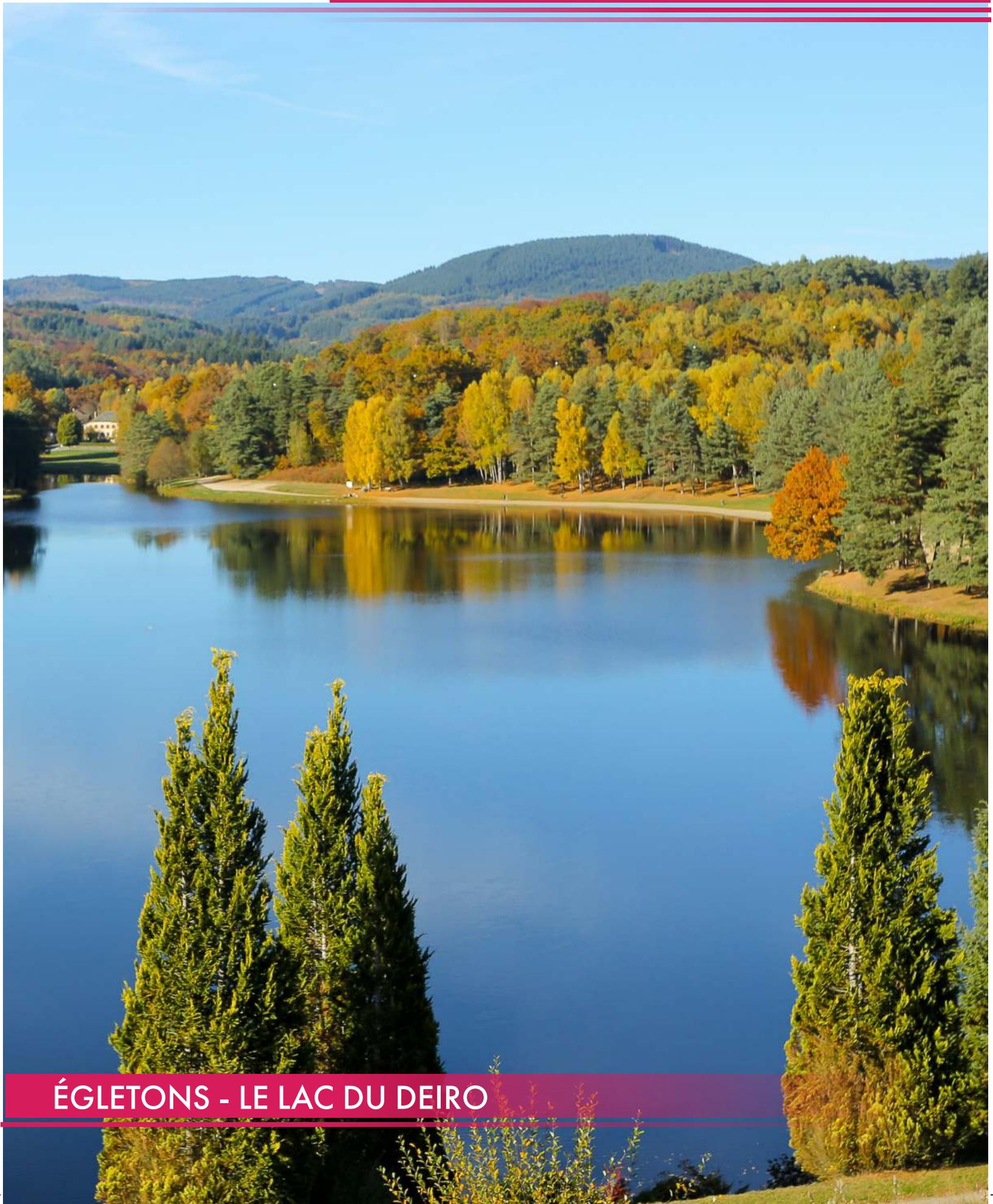




Communauté de commune
Ventadour Égletons Monédières

La dépêche
Intercom

N° 33 / AUTOMNE 2021



ÉGLETONS - LE LAC DU DEIRO

L'édito du Président

La Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières pilote le programme national des Petites Villes de Demain visant à accompagner les centralités des territoires ruraux dans la concrétisation de leurs projets, après la labellisation d'Égletons fin 2020.

Le 26 avril dernier, la convention officialisant l'adhésion d'Égletons, notre ville centre et notre intercommunalité, a été signée en présence de Madame la Préfète de Corrèze et de Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, à la Gentilhommière à Lappleau, siège social de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières.

Parmi les 13 collectivités corréziennes sélectionnées par l'État, notre intercommunalité a été la première à signer ! Les grands axes portent sur le renforcement de l'attractivité, de la rénovation de l'habitat, du développement économique, de la transition écologique et de la culture.

Dans les 18 mois suivants, notre Communauté de Communes s'inscrit dans une Opération de Revitalisation du Territoire, permettant de porter et de mettre en œuvre notre projet dans les domaines de l'urbanisation, de l'économie, du social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs. Sera ainsi facilitée la rénovation de logements, de locaux commerciaux et artisanaux vacants pour créer un cadre de vie attractif propice au développement.

Parallèlement, l'État nous a proposé une nouvelle méthode de contractualisation avec les Contrats de Relance et de Transition Écologique. Les grands axes développés concernent le développement durable, l'éducation, le sport, la santé, la culture, la revitalisation urbaine, les mobilités douces, l'économie, l'emploi, l'agriculture et l'aménagement numérique.

Soyez assurés que vos élus mettront tout en œuvre pour bénéficier de ce soutien avec pour seul objectif d'améliorer vos conditions de vie et de revitaliser votre territoire !

Francis DUBOIS

Président de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières



L'édito de Charles Ferré

Parmi les enjeux de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières, celui des ordures ménagères est de taille. Vaste sujet au cœur de l'actualité, l'évolution importante du coût de traitement des ordures ménagères, et la nécessité de moins jeter, davantage trier, recycler et valoriser, va concerner tous les habitants de nos vingt communes.

L'objectif est double : moins de déchets dans la poubelle « ordures ménagères » pour maîtriser le coût payé, plus de déchets recyclés ou mis au compostage pour faire du bien à notre environnement.

Pour inciter tous et chacun à mieux trier ses déchets, la redevance va devenir « incitative », c'est en effet le meilleur moyen de responsabiliser le producteur de déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets indique 2 800 tonnes de déchets collectés et incinérés à l'UVE de Rosiers d'Égletons avec des cadences de ramassage variant entre 2 passages par semaine à 1 passage tous les 15 jours.

La loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) a pour objectif de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. Elle répond à bien des enjeux, économiques, sociétaux, environnementaux. Considérant le coût de l'incinération, vous comprendrez le défi qui se présente en terme d'économies et auquel nous allons travailler dans les mois à venir.

Les gestes de tri demandent à tous une implication. L'incitation collective est l'affaire de tous les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs de la redevance incitative : réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et augmenter les quantités de déchets triés.

Quelques pistes sont déjà envisagées : acquisition de composteurs individuels ou collectifs pour les bio déchets, mise en place de bac individuel en porte à porte, points de regroupement individualisés, colonnes enterrées, aériennes (destinées plus particulièrement aux gros producteurs tels que les EHPAD, HLM, campings, hôtels) en réduisant le nombre de passages de collecte.

Un travail de longue haleine qui nous attend avec pour objectifs et en quelques mots : réduire le tonnage de déchets produits chaque année sur le territoire, l'impact écologique et les coûts qui vont avec.

Charles FERRÉ

1^{er} Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés

LA MAISON AUSSOLEIL

À DESTINATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET D'UNE MICRO-CRÈCHE

L'histoire de la Maison Aussoleil

Pierre, Louis, François Aussoleil, (dit Ludovic), est né en 1860 à Nougain sur la Commune de Marcillac la Croisille.

Après ses études de médecine il reviendra s'installer dans sa commune natale où il décide de construire ce qui deviendra pour tous les Marcillacois et Marcillacoises « la Villa Aussoleil ».

Élu maire de 1892 à 1941, (il sera également Conseiller Général).

Il décèdera en 1942. C'est à la disparition de son épouse « Anna Péresse » en 1943, que ses biens reviendront au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes complète et améliore son offre avec la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de cette ancienne bâtisse.

En effet, les locaux actuels de l'ALSH ne sont plus adaptés aux besoins du service : ils sont éloignés de l'école, et surtout sont devenus trop exigus, compte tenu de la forte fréquentation, de l'évolution de la population de la commune de Marcillac-la-Croisille et des communes voisines. De plus, ces locaux ne sont plus aux normes d'accessibilité.

Sur recommandation de la CAF de la Corrèze, une micro-crèche d'une capacité maximale de 12 places a été intégrée au projet.

Idéalement placé, le bâtiment se situe à proximité directe de l'école et de la cantine scolaire et offre de vastes espaces extérieurs.

Les travaux ont débuté en 2020 et s'achèveront à la fin de l'année.

D'une superficie de 336 m², le bâtiment compte un espace dédié à l'accueil de loisirs au rez-de-chaussée avec le bureau d'accueil, deux salles d'activités et les locaux techniques. La micro-crèche se situera au 1er étage, avec une petite cuisine, un réfectoire, deux salles d'activité et deux salles de repos. Chacune de ces deux structures bénéficiera également d'un espace extérieur couvert et d'un parc arboré.

L'opération, d'un montant de près de 800 000 € HT, est financée par l'Europe (175 302 €), l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (125 000 €) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (65 000 €), la CAF (126 000 €) et le Département (100 000 €).

L'ouverture est prévue pour le 3 janvier 2022.

La micro-crèche accueillera 10 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Les pré-inscriptions ont été déposées auprès de la responsable du Multi-accueil d'Egletons au 05 55 93 20 62. Le nombre restreint d'enfants accueillis donne à la micro-crèche un caractère familial, chaleureux et sécurisant nécessaire à l'épanouissement des enfants.

L'accueil de loisirs accueillera les enfants de 3 à 12 ans le matin et le soir pendant la période scolaire, les mercredis toute la journée et pendant les vacances scolaires. Il est à noter que les temps périscolaires du matin et soir seront pris en charge dès la rentrée de septembre par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes. Renseignements et inscriptions depuis le lundi 23 août 2021, auprès de Noémie, la responsable de l'ALSH au 05 55 26 06 33



Réhabilitation de l'Auberge des Bruyères Corréziennes à Chaumeil

La Communauté de Communes a fait réaliser des travaux de réhabilitation de l'Auberge des Bruyères Corréziennes, située sur la Commune de Chaumeil. Cette opération, d'un montant de 200 000 € HT, a porté sur la rénovation et l'embellissement de la partie bar-restaurant et sur le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à pellets.

Ces travaux, achevés au printemps dernier, ont été financés par l'État à hauteur de 46 620 €, par la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 45 000 € et par l'Europe dans le cadre du dispositif LEADER à hauteur de 50 000 €.

La Communauté de Communes cherche un gérant pour cet établissement qui assurera en outre un service régulier pour la cantine scolaire, un relais postal communal, un point d'information touristique conventionné avec l'Office de Tourisme Communautaire et un lieu de vente de produits locaux.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Communauté de Communes au 05 55 27 69 26 - direconomie@cc-ventadour.fr



Travaux Lac du Deiro



- Édifié en 1967 sur le ruisseau d'Égletons (Deiro), le lac du Deiro est un atout touristique important pour le territoire de la Communauté de Communes. D'une superficie de 11 ha, il génère différentes activités: une plage avec baignade surveillée et un terrain de Beach volley, ainsi que la pratique de la pêche en 1^{re} catégorie labellisé « Parcours de Famille ». Un parcours de santé longe le lac qui est aussi le point de départ de randonnée pédestre et VTT...
- Dans le cadre du renouvellement de l'arrêté préfectoral d'Autorisation environnementale, des travaux de mises aux normes sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité de l'ouvrage, diminuer son impact sur le cours d'eau, et améliorer les aménagements nécessaires à la gestion courante du plan d'eau (vidange).
- Après une longue phase d'étude, les travaux ont débuté depuis le début de l'année par la création d'un bassin de rétention de 3 500 m² en lieu et place de l'ancienne piscine en aval du lac. Il sera mis en service lors des opérations de vidange du lac grâce à un partiteur qui permettra de dévier les eaux de vidange vers le bassin de rétention afin de retenir les vases par décantation avant de restituer l'eau au cours d'eau. Ce dispositif permet de limiter au maximum l'impact des vidanges du plan d'eau sur la rivière en aval et préserver la population aquatique.
- Après la vidange du lac au mois de septembre 2021, les travaux vont se poursuivre par la modification et l'aménagement du barrage existant pour une remise en eau au printemps 2022.
- Cette opération d'un montant de 459 208 € HT est portée par une maîtrise d'ouvrage conjointe de la Communauté de Communes et de la Commune d'Égletons avec le soutien financier important de l'Agence de l'eau Adour Garonne (203 483 €), la Région Nouvelle Aquitaine (18 255 €) et du Conseil Départemental de la Corrèze (33 806 €)



Travaux d'extension du bâtiment d'accueil du Domaine des Monédières

Le Domaine des Monédières est une résidence de tourisme 4*, qui accueille aussi bien des séjours touristiques que professionnels, ainsi que des séminaires ou événements particuliers. Comprenant un bâtiment d'accueil doté d'un espace détente, 71 chalets et une cabane dans les bois, le domaine est bordé par l'étang de Meyrignac l'Eglise.

La partie hébergement (chalets et cabane) est propriété de la SCI du Domaine des Monédières.

La Communauté de Communes a notamment pour compétence l'aménagement des équipements collectifs et de loisirs situés dans le bâtiment d'accueil qui comprend un bar-restaurant, un centre de soins détente, deux piscines (intérieure et extérieure), des locaux administratifs et techniques. La gestion, l'entretien et la maintenance de ces équipements sont confiés à un délégataire par l'intermédiaire d'un contrat de Délégation de Service Public.

Pour répondre aux évolutions du marché et aux nouvelles pratiques, la Communauté de Communes, en concertation avec son délégataire, a entrepris des travaux d'extension du bâtiment d'accueil en octobre 2020 :

- Création de vestiaires, douches, sanitaires pour la piscine et une salle de fitness ;
- Spa : accueil dédié, espace soin avec trois cabines, solarium, espace humide indépendant (sauna, hammam, jacuzzi),
- Salle d'activités, spectacles et projections ;
- Lieux de détente : bibliothèques, point wifi, salons...
- Extension du restaurant avec la création d'une deuxième salle et d'un bar,
- Bloc sanitaire adapté.

Ces travaux, dont le coût s'élève à 1 400 000 € HT, viennent de s'achever et ont été financés avec les aides de l'État (160 000 €), de la Région (200 000 €) et du Département (200 000 €).

Un nouveau délégataire assure la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements depuis le 1^{er} juillet dernier : la société Vacancéole les Monédières SAS.

LA DECHETTERIE DE ROSIERS D'ÉGLETONS

À compter du 1^{er} janvier 2022 ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (fermeture les dimanches et jours fériés)
Tél. 05 55 93 35 01 / 06 06 63 71 53

Conditions d'accès

- L'accès de la déchetterie est réservé aux habitants de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières : gratuit pour les particuliers et autorisé aux professionnels selon les conditions fixées dans le « règlement intérieur prévoyant l'acceptation des déchets des professionnels en déchetterie »

Quelques consignes à respecter

- Rouler au pas,
- Demander conseil au gardien en cas de doute,
- Respecter la propreté du site,
- Surveiller les enfants et les animaux,
- Ne pas fouiller, ni récupérer de déchets dans les bennes.

Quelques règles de bon usage

- Pré-trier vos déchets avant de venir à la déchetterie,
- Bâcher la remorque lors du trajet pour éviter les envois.

AUTORISÉ

- **Cartons** : uniquement cartons d'emballages secs et mis à plat
- **Ferrailles** : vélos, sommiers à ressort, meubles métalliques
- **Déchets verts** : tonte de pelouse, taille de haies, feuilles, déchets verts de jardin, branchages
- **Gravats** : béton non armé, tuiles, briques, pierres, cailloux, parpaings
- **Tout-venant non-incinérable** : concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes, dont la composition ne permet pas le tri dans une catégorie bien définie
- **DIB** : plâtre, béton cellulaire, Placoplatre, laine de verre, laine de roche
- **Bois traité** : bois aggloméré, meubles en bois peints et vernis
- **Bois brut** : planches, palettes
- **Huiles de cuisine** : huiles végétales
- **Huiles de vidanges** : huiles moteurs
- **Polystyrène**
- **Piles**
- **Batteries**
- **Pneus**
- **Verre**
- **Journaux magazines**
- **Emballages**
- **Déchets Ménagers Spéciaux** : Vieux pots de peinture, vernis, colles, produits de jardinage (herbicides, pesticides...), aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants (restes de white spirit, acétone...), acides et bases, emballages souillés, radiographies, filtres moteurs.
- **Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)** : tout appareil contenant une alimentation électrique (appareils électroménagers, fours, téléphones, jouets électriques et électroniques, matériel informatique, TV...)
- **Déchets de soins** : aiguilles, lancettes, bandelettes
- **Textiles usagés** : linge, chaussures...
- **Lampes et néons**

NON AUTORISÉ

- Tout déchet liquide, c'est à dire non pelletable, non mentionné dans la liste ci-dessus,
- Les boues de station d'épuration,
- Les cadavres d'animaux ,
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement, en raison de leur toxicité, leur pouvoir corrosif, inflammable, ou de l'impossibilité actuelle de les traiter dans des conditions satisfaisantes, notamment :
- Les déchets hospitaliers
- Les bâches et plastique agricoles (sauf si organisation de la filière)
- Toute base d'amiante (filiales d'élimination : entreprises spécialisées dans le désamiantage)
- Bouteilles de gaz
- Les extincteurs

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

Pour les gros encombrants, un service de collecte en porte à porte vous est proposé moyennant une redevance de 30 € par enlèvement et en prenant rendez-vous au 05 55 93 00 93 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (collecte les mercredis).

Encombrants acceptés

Meubles, tables, canapés, fauteuils, portes, matelas, sommiers, tapis, moquettes, cuisinières, chauffe-eau, cuves, vélos, radiateurs, gros électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs...).

Encombrants refusés (à déposer obligatoirement à la déchetterie)

Equipements sanitaire (toilettes, lavabos...), pneus, déchets toxiques (peintures, solvants...), déchets de travaux particuliers (gravats, décombres, déchets verts), bouteilles de gaz, amiante.

Des règles simples à respecter

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de voirie publique, la veille au soir ou le matin même avant 8h. Les agents de collecte ne rentreront pas chez l'habitant.
- Seuls les encombrants enregistrés dans le cadre de l'appel préalable seront collectés.



COMPOSTER SES DECHETS

En triant nos emballages et en compostant nos déchets de cuisine et de jardin, nous pouvons réduire de 80% le volume de notre poubelle

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation des déchets et sans doute le plus ancestral.



Les déchets **À METTRE** dans votre composteur

Déchets de cuisine

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Restes de fruits gâtés ou cuits
- ✓ Marc de café et filtres ; sachets de thé, infusions
- ✓ Certains restes de repas (aliments abîmés, pain rassis ...)
- ✓ Coquilles d'œufs concassées

Déchets du jardin

- ✓ Tontes de gazon préalablement séchée
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Tailles de haies
- ✓ Déchets de potager (fanés de légumes, fruits et légumes abîmés)
- ✓ Mauvaises herbes (non grainées), fleurs fanées
- ✓ Branchage de petites tailles

Déchets ménagers non alimentaires

- ✓ Paille, foin, écorces d'arbres broyées
- ✓ Serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout
- ✓ Cendres de bois, sciures et copeaux de bois (non traité)



Les déchets **À NE PAS METTRE** dans votre composteur

Déchets de cuisine

- ✓ Restes de viandes (os ...), de poissons (arêtes ...)
- ✓ Produits laitiers (laitages, croutes de fromage ...)
- ✓ Huiles de friture ou de vidange
- ✓ Trognons de choux
- ✓ Noyaux, coquilles de fruits de mer

Déchets du jardin

- ✓ Végétaux à décomposition difficile (thuyas, résineux, lierre ...)
- ✓ Boutons d'or, végétaux atteints de maladies
- ✓ Végétaux contenant des substances toxiques (rhubarbe, noyer, plantes traitées)

- ✓ Grosses tailles ou branches entières

- ✓ Mauvaises herbes grainées

- ✓ Terre, sable, gravats

Déchets ménagers non alimentaires

- ✓ Excréments d'animaux familiers (litières ...) et matières fécales humaines (couches)
- ✓ Cartons imprimés, imprimés couleurs (magazines, revues ...), papiers glacés
- ✓ Sacs et poussières d'aspirateurs, mégots de cigarettes
- ✓ Cendres de charbon, barbecue
- ✓ De manière générale tous les déchets non organiques (verre, plastique, métal ...) ou toxiques

Achetez un composteur à prix réduit



Modèle 400 ou 600 litres

Parce que le tri passe aussi par la séparation des déchets organiques, laissez-vous séduire par le compostage

Nous vous proposons des kits de compostage à des conditions intéressantes. Le kit comprend un composteur, un bio-seau pour inciter l'utilisateur à compostier ses déchets de cuisine et restes de repas ainsi qu'un guide de compostage

Pour ces équipements, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières prend en charge environ 50 % du coût TTC du composteur et la totalité du bio-seau et du guide de compostage.

Il sera demandé une participation financière à hauteur de :

- o 35 € pour un composteur 400 litres
- o 41 € pour un composteur 600 litres

Comment obtenir votre composteur ?

Les kits sont disponibles au service des Ordures Ménagères - 93 rue de la Borie à Egletons - 05 55 93 00 93 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Ils sont réservés aux personnes résidant sur le territoire de compétence de la Communauté de Communes et émergeant au rôle de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (fournir la dernière facture de la REOM)

Un titre de paiement sera adressé à l'usager dans un délai d'un mois après la remise du kit, celui-ci devra s'acquitter de cette participation financière auprès de la trésorerie d'Egletons.

LE TRI SELECTIF DES SACS JAUNES

Dans ce sac jaune, je mets en vrac
uniquement :

Les bouteilles et flacons
en plastiques.



Les boîtes de conserve,
aérosols et barquettes en alu.



Les journaux, magazines,
revues et prospectus



Les briques alimentaires
et autres emballages
cartonnés.

ATTENTION

certains déchets ne sont pas à mettre dans les sacs jaunes :



Les déchets
suivants sont
exclus des sacs jaunes :

- ⊖ Le verre,
- ⊖ Le polystyrène,
- ⊖ Les barquettes en plastiques,
- ⊖ Les sacs, blisters et films plastiques,
- ⊖ Les cartons souillés par les aliments,
(exemple : boîte de pizza),
- ⊖ Les mouchoirs, couches et essuie-tout,
- ⊖ Les pots de yaourt, de crème et de beurre...

Attention, cette liste n'est pas exhaustive !

MOUSTIER-VENTADOUR



Les élus de Moustier-Ventadour dans la construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont souhaité contribuer à l'accueil de nouveaux habitants à proximité immédiate de la ville centre d'Égletons. La nouvelle équipe de cette mandature a créé une commission attractivité et habitat pour la mise en œuvre de mesures et des actions correspondantes. Il faut aussi considérer une potentielle progression des transits et séjours touristiques autour des vestiges du château de Ventadour en synergie avec la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières.

Fin 2020, le Conseil Municipal a adopté un schéma directeur d'aménagement regroupant tous les projets d'accueil et de développement du centre bourg. Une étude de faisabilité de neuf mois débute pour proposer aux habitants et élus différentes variantes permettant la création d'un café commerce, d'une halle et d'une voie verte depuis le bourg vers le Château. Cette alternative permettrait un accueil des touristes, venus spécialement pour Ventadour, à la fois au pied du château comme actuellement mais aussi dans le centre bourg, avant de les rediriger vers les autres lieux touristiques de la Communauté de Communes.

La Commune de Moustier Ventadour comme d'autres Communes de la périphérie d'Égletons a une vocation tournée vers l'habitat rural et quelques activités artisanales, agricoles et environnementales. Le nouveau PLUI a créé du terrain à bâtir et notamment 4000 m² à l'entrée du bourg,

L'équipe municipale réfléchit à un modèle permettant de construire du locatif et de l'accession à la propriété ainsi que la possibilité de voir naître un jour une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à proximité de l'école ouverte depuis la rentrée 2016 au sein du RPI DarnetsSoudeilles-Moustier.



PÉRET-BEL-AIR

La Commune de Péret-Bel-Air fait partie de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières depuis 20 ans.

Elle est située en limite Est des Monédières, au pied du plateau de Millevaches, à une altitude moyenne de 810 mètres avec un point culminant à 910 mètres au Puy de la Peyrière.

Elle s'étend sur 1549 hectares et 75 % de sa surface est occupée par la forêt, ce qui en fait une des Communes les plus boisées du département.

Elle recense 85 habitants répartis entre le bourg et les hameaux de Theillac et de la Brette. Elle dispose de 4 logements communaux loués à l'année.

Péret-Bel-Air est une Commune essentiellement composée de terres à vocation agricole. Une nouvelle installation en race Aubrac porte à 4 le nombre d'agriculteurs.

Ces dernières années, une ferme pédagogique et 5 entreprises artisanales ont vu le jour, redonnant ainsi un bel essor à la Commune.

Intégrée au pays d'Art et d'Histoire, la Commune de Péret-Bel-Air dispose d'un patrimoine culturel qu'elle s'attache à préserver et à mettre en valeur.

Les éléments culturels et les statues de l'église des 14^e et 15^e siècle ont été restaurés tout comme le petit patrimoine rural composé de fontaines anciennes, de moulins, de puits et aussi de croix.

L'atout majeur de la Commune réside cependant dans son patrimoine paysager et naturel dont chacun peut profiter grâce

aux nombreux itinéraires de randonnée.

Si les paysages sont dominés par des forêts de résineux, on trouve autour des hameaux des espaces ouverts de prairies et de petits bocages qui offrent des vues remarquables et panoramiques, notamment au Sud-Est sur les Monts du Cantal.

La Commune possède également des espaces d'intérêt majeur sur le plan écologique. Des zones humides et tourbières ont ainsi été restaurées et préservées.

La tourbière de La Grande, zone Natura 2000, a été réhabilitée sous la direction du PNR de Millevaches.

La tourbière de la Blanche a bénéficié d'un programme de restauration et de protection intégrant un aménagement pour les visiteurs grâce à un parcours pédagogique conçu par le conservatoire des Espaces Naturels du Limousin.

Depuis la crise sanitaire, ces espaces naturels sont davantage fréquentés.

En parallèle, on assiste à un réinvestissement dans l'habitat secondaire et à une demande pour des installations à l'année rendues plus faciles par le raccordement de la Commune à la fibre. La Commune devra s'engager dans une réflexion sur les moyens à mettre en œ,





MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE

Lors de la réunion publique liée aux élections municipales de 2020, une question avait été abordée concernant la création d'une Commune nouvelle entre Montaignac Saint Hippolyte et Le Jardin.

La Commune de Le Jardin avait effectivement fait une demande en ce sens dans le courant de l'année 2018. Compte-tenu de la proximité des élections municipales de mars 2020 et la Commune de Montaignac Saint Hippolyte n'étant pas demandeuse, la création n'était pas envisageable.

La Commune de Le Jardin a renouvelé sa demande de constituer, soit une Commune déléguée au sein d'une Commune nouvelle, soit de créer une Commune nouvelle. Cette demande fut accélérée par le fait que la Commune de Le Jardin n'avait pas la ressource humaine pour gérer son service d'eau potable ; c'est donc tout naturellement que cette dernière s'est tournée vers le Syndicat des Eaux de Rosiers-Montaignac.

Pour ce faire, une réunion s'est tenue au sein de la Mairie de Montaignac en présence des services de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances Publiques.

La création de la Commune nouvelle est la solution qui a été retenue et validée par arrêté préfectoral.

Les incidences pour la Commune de Montaignac St Hippolyte :

- **Sur le fonctionnement du conseil municipal :**

Jusqu'en 2026, date des prochaines élections municipales, le Conseil Municipal sera composé de tous les élus des Communes de Montaignac Saint Hippolyte et du Jardin soit 22 conseillers. Un nouveau Maire et de nouveaux adjoints seront élus. Par ailleurs, la Commune nouvelle sera représentée par 3 élus à la Communauté de Communes.

À partir de 2026, le Conseil Municipal sera composé de 19 conseillers municipaux.

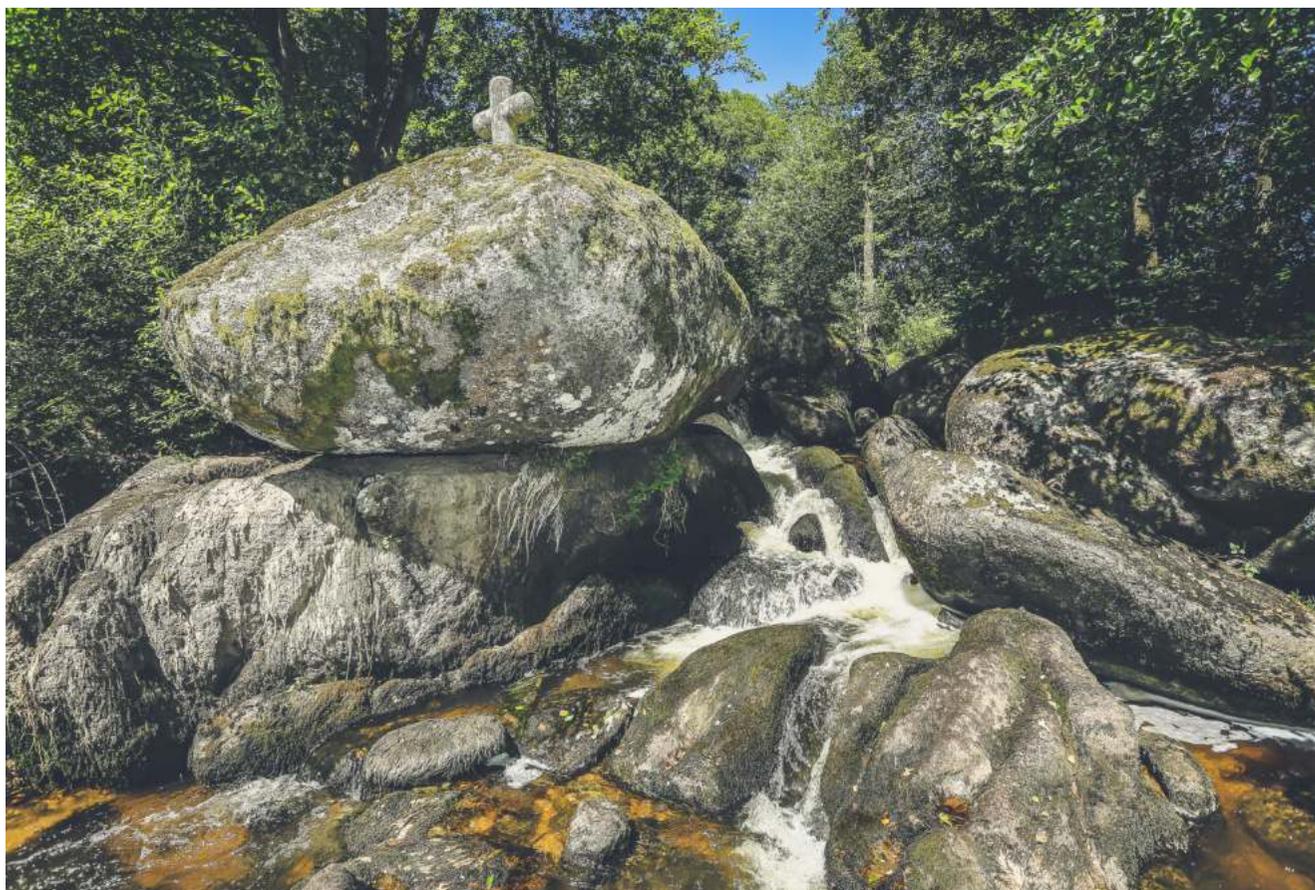
- **Sur les économies réalisées**

Du fait de la mutualisation, des économies substantielles vont être réalisées par la Commune nouvelle (divers abonnements, assurances, informatique...) soit environ 15 000 € par an.

- **Dénomination de la Commune nouvelle**

Afin de baptiser cette nouvelle Commune, une urne a été mise à la disposition du public en Mairie sur les deux communes afin de recueillir les propositions de chacune et chacun.

La dénomination retenue de cette Commune nouvelle est MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE.



AIDES ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTADOUR ÉGLETONS MONÉDIÈRES

La Communauté de Communes de Ventadour Égletons Monédières a mis en place un programme d'actions à destination des acteurs économiques de son territoire ; celui-ci notamment des aides directes aux entreprises.

L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises existantes ou en création et contribuer au développement économique du territoire.

Le programme d'actions sera effectif jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Un panel de 8 aides économiques est proposé aux entreprises ayant leur siège social sur la Communauté de Communes, ainsi qu'aux particuliers rénovant des gîtes ou meublés.

La Communauté de Communes peut vous aider financièrement si :

- **Vous commercialisez et faites la promotion de produits locaux :** investissements immatériels (logiciels, site internet, étude...)
- **Vous réalisez un investissement immobilier :** coût de la construction/réhabilitation de bâtiment
- **Vous créez ou reprenez une activité commerciale ou artisanale :** dépenses de rafraîchissement, d'agencement et d'aménagement du local
- **Vous investissez dans du matériel productif :** équipement productif, mobilier, agencement et acquisition de matériel productif
- **Vous investissez dans du matériel lié à la commercialisation de produits alimentaires locaux :** matériel pour la commercialisation de produits alimentaires (y compris un véhicule de tournées)
- **Vous faites classer ou labéliser votre hébergement touristique et en profitez pour faire des investissements mobiliers :** coût de la visite de classement et investissements mobiliers nécessités par le classement
- **Vous êtes agriculteurs et vous vous engagez dans la démarche de certification « Haute Valeur Environnementale (HVE) »** visant à identifier et valoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Contact : Sophie MIGNARD - Service économique de la Communauté de Communes - 05 55 27 69 26 (standard)

LE JEUDI BIO ET LOCAL À LAPLEAU

La Commune de Lapleau a obtenu le label « territoire bio engagé » !
Créé en 2012 par Inter Bio Limousin, ce label vise à encourager et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'environnement bio 2017.



Les critères d'éligibilité du label :

L'obtention du label Territoire BIO Engagé se base sur les critères suivants:

- Avoir atteint un pourcentage de 8.5% de la Surface Agricole Utile (SAU) en bio (pourcentage différent selon les régions).
- Avoir atteint plus de 20% d'approvisionnement bio dans les services de restauration (en valeur d'achat).

Pour la Commune de Lapleau, sur une superficie totale de 600 ha de surface agricole utile (SAU), 160,83 ha sont labellisés « AB », soit 26,81% de SAU Bio.

Pour obtenir ce label, il fallait également que 20% des repas de la cantine scolaire soient approvisionnés en produits « Bio ».

Par conséquent les 40 élèves qui mangent régulièrement à la cantine, se voient proposer un jour par semaine un menu 100% Bio et local.

L'intérêt pour les collectivités est de :

- Valoriser leur démarche et leur engagement dans la bio auprès des habitants de leur territoire et de leurs différents partenaires ;
- Mettre en valeur les producteurs bio présents sur leur territoire et leurs productions ;
- Valoriser le travail des agents de la collectivité (équipe de restauration, agents d'entretien des espaces verts, etc.) ;
- Être accompagnées dans le développement de leurs projets en lien avec l'agriculture biologique ;
- Entrer dans le club des lauréats du label Territoire & Etablissements BIO Engagé.

TwizyZygzaguez en Corrèze



Une façon unique de découvrir la Corrèze et de créer des moments à partager entre amis...

Un tourisme vert et sans bruit à la découverte d'histoires insolites

Installée au pied des Monédières, **l'association Zigzaguez en Corrèze**, est une jeune association créée en 2018 par des passionnés de véhicules anciens atypiques (version mini), des amoureux de leur territoire qui sont animés par la valorisation, la promotion, le développement touristique et culturel en lien avec la mobilité et le patrimoine roulant d'hier et d'aujourd'hui.

Depuis 2018, elle organise un festival de la micromobilité LES FOUS DU VOLANT XXS. Tout ce qui roule, qui est petit, économique, insolite s'y retrouve dans la convivialité et la bizarrerie.

Toujours à la recherche de nouveaux projets, l'idée a mûri autour d'une expérience originale d'explorer la Corrèze de manière ludique et culturelle avec un véhicule fun et 100 % électrique : **Le projet écolo-culturel « TWIZY ZYGZAGUEZ en Corrèze » est né.**



C'est à bord d'un véhicule électrique biplace (le Twizy) que l'association Zigzaguez en Corrèze vous propose de vous installer pour des parcours découvertes en immersion totale au cœur des secrets de la Corrèze.

Le principe est simple : les TwizyZygzagueurs choisissent un circuit - par exemple **la légende de la Dame bleue de Freysselines** - et, guidés par une tablette numérique tout au long du parcours, ils vont profiter d'une visite exaltante tirée d'une légende limousine.

Tout en douceur, en écoutant des histoires, dans des sites à couper le souffle, on vous propose de vivre une aventure unique.

Après une année test en 2020 au départ du Domaine des Monédières à Meyrignac l'église, avec 2 véhicules et 5 circuits découvertes, cette nouvelle offre a trouvé son public : principalement des couples, moitié vacanciers moitié Corrèziens. Avec de très bons retours des utilisateurs sur les réseaux sociaux « ...une belle façon de découvrir ou redécouvrir quelques coins corréziens, une belle partie de rigolade. N'hésitez pas à vous inscrire et vivre cette petite expérience qui sort de l'ordinaire... » « ...découverte géniale, prendre son temps, des paysages magnifiques. Tentez l'expérience, vous le regretterez pas... » « ...après le Dossard 36 on envisage la route des Présidents... », il a été décidé de poursuivre l'aventure pour une saison 2 pleine de nouveautés.

La saison 2021 a débuté en juillet avec un second site de réservation à la Mairie de Lapeau, 3 véhicules et plusieurs nouveaux circuits. **Les TwizyZygzagueurs** ont le choix de se plonger dans le temple du cyclisme et les sons de l'accordéon dans « **Dossard 36 l'ange des Monédières** », de s'immerger avec légèreté dans les confidences de cette terre des Présidents, de découvrir les secrets d'une production hydro-électrique renouvelable dans « **les secrets de la vallée des lumières** », de zigzaguer sur la voie métrique du « **Tacot des rochers noirs** » et sans oublier de piailler dans le quartier du Trech à Tulle dans « **À la gloire des Clampes** ».

Association Zigzaguez en Corrèze
<https://zzcorreze.fr/a-propos/>
zigzaguezencorreze@gmail.com

INAUGURATION JARDIN DE LA PETITE ENFANCE

Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières renforce ses structures. C'était l'occasion dernièrement d'inaugurer le « jardin de la petite enfance » qui permet aux plus petits du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) de profiter d'activités extérieures dans un cadre sécurisé.

Les élus n'ont pas manqué de souligner leur volonté de donner la priorité à l'enfance en notant également l'aide financière de la CAF sur de tels projets.



ARTISANS - COMMERÇANTS PRODUCTEURS LOCAUX

REJOIGNEZ LE SITE DE VENTE
EN LIGNE DU TERRITOIRE !

LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES ET
L'OFFICE DE TOURISME
SONT À VOS CÔTÉS

www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr

LE site internet dont **VOUS** êtes les acteurs !

Vente en ligne, prise de rendez-vous, demande de devis, ...
Toute votre offre et bien plus encore, accessible en continu, pour être plus proche de vos clients !



Saisissez l'opportunité de
développer vos canaux de vente
et votre **chiffre d'affaires** !

OFFERT*
la 1ère année

ADHÉSION
15€/MOIS

*Offre valable jusqu'au 31 décembre 2021
Adhésion prise en charge par la Communauté de Communes
Ventadour-Égletons-Monédières la 1ère année de lancement

Le 1^{er} octobre 2021 dernier, a été lancée une plateforme numérique de place de marché territoriale locale. Son nom : vivezventadouregletonsmonedieres.fr. Ce nouvel outil aura pour vocation de revitaliser le commerce de proximité et l'artisanat local, notamment dans le développement de la vente en ligne.

L'objectif est de proposer un nouveau débouché commercial aux acteurs du tissu économique local. Commerçants, artisans, prestataires de services, industriels, souhaitant diversifier leurs canaux de vente et améliorer la visibilité de leurs produits sur le web, auront à leur disposition ce site de référence avec une vitrine personnalisée et les informations de leur entreprise mises en évidence sur un espace boutique (e-boutique).

Pour le public, ce sera là une véritable place de marché pluridisciplinaire accessible à tous et partout. Avec vivezventadouregletonsmonedieres.fr, tout ce qui se vend sur le territoire intègre la place de marché locale.

C'est ici l'occasion de favoriser une économie de proximité avec ses nouvelles pratiques ; le référencement Google géolocalisé pour une visibilité « online » optimum sur la zone de chalandise, le CLICK and COLLECT, la prise de rendez-vous, la demande de devis, le paiement sécurisé en ligne avec panier unique, la livraison à domicile, les points relais intra territoires, les consignes, les envois postaux... chaque e-boutique est autonome pour mettre en ligne son offre et ses services.

Ainsi, dans sa volonté d'enclencher une nouvelle dynamique et un nouveau rebond sur notre territoire, il est apparu essentiel à la Communauté de Communes en partenariat avec l'Office de Tourisme d'accompagner et de soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local, véritables acteurs économiques, dans la numérisation de leur activité.

Les bonnes raisons de rejoindre le site de vente en ligne :

- o Une vitrine personnalisée sur le Web avec un catalogue de produits/ services présenté efficacement et les informations des entreprises mises en évidence sur l'espace boutique des adhérents.
- o Une présence optimisée sur google avec un site internet connecté et responsive, une optimisation Google My Business et un référencement.
- o De nouveaux services pour les clients avec le paiement en ligne, la livraison à domicile et le Click and Collect.
- o Animation de la plateforme et de ses acteurs avec des animations de réseaux sociaux, des newsletters clients, des formations et des ateliers, un SAV pour les commerçants et des opérations commerciales sur la plateforme.

Pour cela, la région Nouvelle Aquitaine s'est engagée auprès de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières et son office du tourisme, en finançant la création d'un poste de manager de commerce et la mise en œuvre de ce projet.

Le manager de commerce, arrivé le 1^{er} juillet, est chargé du développement et de l'animation du site

www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr en mettant en relation les vendeurs (commerçants, artisans) et les acheteurs, pour la vente en ligne de leurs produits ou services.

Ajoutant ainsi une dimension économique sociale et solidaire à cette initiative parce que « un achat local = un emploi local » !